

---

# MAIRIE DE CHERONNAC

---

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 septembre 2017 à 20 h 30

Comme tous les ans, le conseil municipal effectue la révision des loyers. Le conseil décide d'augmenter à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 les loyers des différents logements de la commune. Le taux officiel applicable est de 0,18 % par rapport à l'indice de référence des loyers du 31 décembre 2016. Les loyers n'étant pas revaloriser depuis 2 ans, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 € sur les loyers.

Le conseil municipal décide de prendre une délibération pour fixer la participation de la commune aux séjours de vacances. La participation sera de 3 € par jour et par enfant de moins de 12 ans avec un maximum de 21 jours par an.

L'association de chasse de la commune ACCA a décidé de faire un don à la commune de 500 € pour l'installation de prises électriques dans le local de chasse dans le bâtiment communal.

La commission des travaux se rendra à l'église pour apprécier l'état de la rambarde du mur et suggérer éventuellement son remplacement.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil départemental et l'état pour l'octroi d'une subvention pour la rénovation de la cloche. Le montant des travaux de rénovation sont estimés à 17 419 € HT. Un emprunt de 6 000 € sera effectué pour ce projet.

Il décide également de demander une subvention au conseil départemental et à l'état pour la rénovation du préau situé derrière la mairie qui sert de stockage. L'ATEC qui a effectué l'étude pour ces travaux l'a estimé à 58 650 € HT.

Suite à une demande de personnes qui souhaitent faire construire une maison d'habitation au village de Bataillou, le conseil municipal confie au SEHV l'extension du réseau d'électricité jusqu'en limite de propriété. Le devis établi par le syndicat énergie Haute-Vienne s'élève à 2 813,67 €.

Les travaux dans les allées du cimetière sont pratiquement terminés. Il ne reste plus que l'engazonnement à effectuer. Il sera fait durant l'automne par la société qui a effectué les travaux.

Le conseil municipal décide de confier une étude à l'ATEC pour s'assurer de la possibilité d'aménager le bas du cimetière pour faire des emplacements supplémentaires de concessions.

L'ATEC a bientôt terminé l'étude pour la limitation de vitesse dans le bourg.

Le poêle à granulés va être installé le 6 septembre dans le local de la chasse.

Le conseil municipal décide de ne pas changer le montant de la taxe de la redevance assainissement.

Le Noël des enfants aura lieu le 17 décembre 2017.

**A Chéronnac, le 5 septembre 2017.  
Le Maire,**